



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33	
Nombre de membres présents à la séance	31	Le mardi 13 octobre 2015 à 20 h 00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, Maire.
Nombre de membres représentés	02	
Nombre de membres non représentés	00	

ETAIENT PRESENTS :

M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ;
Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;
M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRESENTES :

M. Boutaëb KADDANI, donne procuration à Mme Jennie PETIT
Mme Amèle SELLAM, donne procuration à M. Francis SELLAM

ABSENT NON REPRESENTE : N E A N T

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GILLES COLRAT

DELIBERATION N°19

VOEU

DEMANDE A LA VILLE DE PARIS DE REVOIR SA POSITION SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION DU STADE JEAN-PIERRE GARCHERY

PREAMBULE – M. Olivier DOSNE, Maire.

Mes Chers Collègues,

La Ville de Paris a concédé à la Ville de Joinville-le-Pont, un terrain d'une superficie totale de 35 150m² situé au Bois de Vincennes, au lieudit «Camp des Canadiens», pour une durée de 50 ans à compter du 1^{er} avril 1948 et jusqu'au 31 mars 1998. Rappelons ici que jusqu'en 1929 ces terrains étaient situés sur la commune de Joinville.

Sur ces terrains, la Ville de Joinville-le-Pont a construit le stade qui a été inauguré par le Maire Robert Deloche. En 1991, la commune de Joinville-le-Pont a sollicité auprès du Maire de Paris la prorogation anticipée du bail de 1948.

Ainsi, le 17 septembre 1991, d'un commun accord entre les parties, il est mis fin au bail du 1^{er} avril 1948 et à ses avenants successifs. La deuxième convention est conclue pour une durée de 25 années entières et consécutives à compter du 1^{er} juillet 1991, soit jusqu'au 30 juin 2016.

Le stade compte principalement, une piste d'athlétisme, un terrain d'honneur enherbé, deux terrains de football synthétique, 5 terrains de tennis, deux tribunes, des locaux associatifs, des vestiaires, une loge de gardien.

Trois principaux clubs utilisent le stade Jean-Pierre Garchery : l'Athlétique Club Paris Joinville, le Racing Club de Joinville, le Racing Tennis Club de Joinville. Les enfants scolarisés sur la commune sont aussi des utilisateurs récurrents ainsi que diverses associations qui l'utilisent plus ponctuellement (Artistes sportifs du cœur, les Bulldogs, Citoyens du monde, Joinville Leader Club, club de football de la police nationale).

Ainsi la ville a construit, entretenu et occupe depuis 67 ans cet équipement qui est un levier essentiel à sa politique sportive et associative.

La Ville de Joinville-le-Pont s'est inquiétée dès 2011 des conditions de renouvellement de la concession. Les services de la Ville ont travaillé en étroite collaboration avec les services parisiens pour élaborer un ambitieux plan d'investissements à réaliser sur le stade, d'un montant total de 12 millions d'euros, en contrepartie d'une nouvelle concession de 25 ans. Un dossier complet a officiellement été mis à la Ville de Paris avant l'été 2013.

Malheureusement les élections municipales de 2014 ont mis un coup de frein aux négociations en cours. Pourtant dès le 28 avril 2014 la Ville de Joinville-le-Pont relançait la Ville de Paris. Malgré les différents courriers de saisine, la Ville de Paris n'a pas donné de suite y compris à mes demandes de rendez-vous.

C'est en février 2015 que la Ville de Paris s'est manifestée. Monsieur MARTINS, adjoint au maire en charge des sports, m'a reçu pour m'annoncer la reprise en régie du stade par Paris. Cette demande, soudaine et à contre sens des efforts déployés jusqu'ici, était bien entendu inacceptable. J'ai donc directement interpellé Madame Hidalgo, Maire de Paris, lors d'une réunion à laquelle nous participions tous les deux. Elle m'a assuré qu'elle étudierait le dossier.

Nous avons finalement été conviés en mai 2015 à une réunion technique dans laquelle les services de la Ville de Paris nous ont annoncé, sans plus de précision, qu'un arbitrage avait été rendu : la ville de Paris se réservait 50% des créneaux d'occupation tout en nous laissant assumer la charge financière de l'équipement. La première semaine de juillet la Ville de Paris nous a donc proposé l'occupation suivante :

Aire sportive	Lundi	Mardi	mercredi	jeudi	Vendredi	Samedi	dimanche
Terrain football gazon n°1			14h/17h	14h /17h		14h/18h	
Terrain football synthétique n°2				13h30/17h		9h/11h 17h/21h	11h/13h 15h/19h
Terrain football synthétique n°3	18h30/22h30	17h30/22h30	13h30/22h30	18h30/22h30	17h30/22h30	9h/11h 15h/21h	11h/19h
Tennis n°1	09h/17h	9h/14h	9h/12h	9h/17h	11h/17h	10h/12h	09h/15h
Tennis n°2	09h/17h	9h/14h	9h/12h	9h/17h	14h/17h	10h/12h	09h/15h
Tennis n°3		10h/12h 20h / 22h	21h/22h	14h/17h 20h / 22h		18h/20h	11h/17h
Tennis n°4	18h/21h	17h/20h	21h/22h	10h/12h 18h / 19h	18h /19h	13h/17h	15h/18h
Tennis n°5			21h/22h				

Il suffit de se rendre sur le stade un mercredi après-midi et un samedi, sans même évoquer les occupations de soirées, pour se rendre compte que cette proposition condamne le RCJ mais aussi une partie de l'activité du RTC. La proposition de la Ville de Paris qui renvoyait nos clubs au Parc du Tremblay n'avait par ailleurs aucune consistance puisque la rencontre que j'ai eu avec le Directeur du Parc a confirmé qu'aucun créneau n'était disponible.

Nous avons donc fait savoir à Madame Hidalgo que nous ne pouvions accepter cette proposition peu respectueuse de nos clubs. Nous avons d'ailleurs rencontré les Présidents de clubs pour coordonner notre action et lancer un vaste mouvement de mobilisation populaire.

J'ai aussi reçu une fin de non-recevoir à mes propositions de prolongations temporaires de la concession pour quelques années le temps que Paris concrétise des projets d'aménagement d'aires de plein jeu dans le Bois de Vincennes. La Ville de Paris a en effet estimé que si ces aires étaient réalisées, elles ne seraient en tout état de causes pas suffisantes.

Je crois important que nous fassions ce soir un vœu d'union pour défendre les intérêts des Joinvillais.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, par :

Pour	30	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »). M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
Abstention	3	M. Jean-François CLAIR, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).

Article 1^{er} - Demande à la Ville de Paris de renoncer à son souhait de partage des créneaux et appelle à renouveler la concession du stade Jean-Pierre GARCHERY.

Article 2 - Mandate le Maire de Joinville-le-Pont pour poursuivre les négociations avec la Ville de Paris dans l'intérêt des Joinvillais.


Olivier DOSNE
Maire de Joinville-le-Pont

Je soussigné, Jean-Jacques GRESSIER, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été
Publié le : Fait à Joinville-le-Pont le :
Télétransmis au contrôle de légalité le :
Notifié le :

